



RAPPORT EGALITE FEMMES- HOMMES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE 2023

Réalisé le 15 Janvier 2024

Vu par le CST le 7 Février 2024

Références réglementaires

Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Code générale des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1-2et D 2311-16 ;

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ETAT ET ANALYSE DE LA DEMOGRAPHIE	4
Population	4
Démographie	4
Population immigrée	5
Ménages et familles	5
Espérance de vie à la naissance	6
Formation	6
Emploi	6
Salaire net horaire moyen	7
Participation à la vie politique	7
BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPCI	8
Répartition statutaire : titulaire / non titulaire	9
Répartition par filière	9
Répartition par catégorie	10
Répartition par âge	11
Recrutement	12
Organisation du travail	13
Déroulement de carrière	14

C'est en 1946 que l'égalité entre les femmes et les hommes « *dans tous les domaines* » a été inscrite au préambule de la Constitution française. Depuis, les lois en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été nombreuses. Plus récemment la loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a pour objectif de consolider le droit des femmes et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour faire avancer l'égalité.

Sexisme, harcèlement, discrimination salariale et à l'embauche : l'égalité femmes/hommes a encore beaucoup de chemin à parcourir. Les femmes sont les premières concernées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, le chômage, les emplois précaires. Elles sont majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales, minoritaires dans les postes de responsabilité politique ou économique sont trop souvent victimes de multiples formes de violence physique, psychologique, verbale et sociétale. L'action publique peut réduire ces inégalités afin de passer à d'une égalité de principe à une égalité effective.

Préambule :

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT). Le décret d'application du 24 juin 2015, en fixe le contenu :

Ce rapport doit se composer de deux parties :

1. La première partie concerne le **bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'EPCI**. A cet effet, il reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation en vie professionnelle et vie personnelle.
2. La seconde partie concerne le **bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire** pour favoriser l'égalité femmes-hommes. Le rapport fait état des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment (loi n°2014-873) :

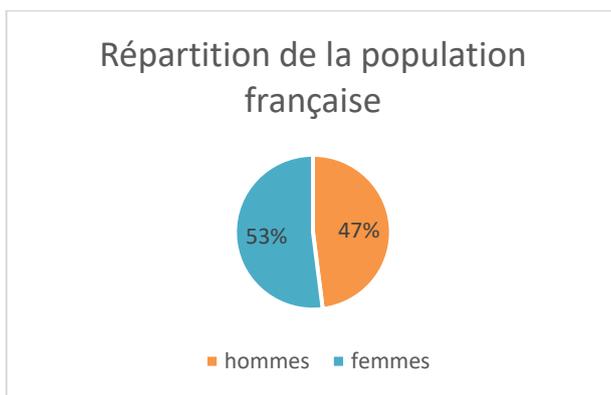
- Des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;
- Des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
- Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- Des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- Des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et à la mixité dans les métiers ;
- Des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;
- Des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;
- Des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres ;

POUR RAPPEL : ETAT ET ANALYSE DE LA DEMOGRAPHIE

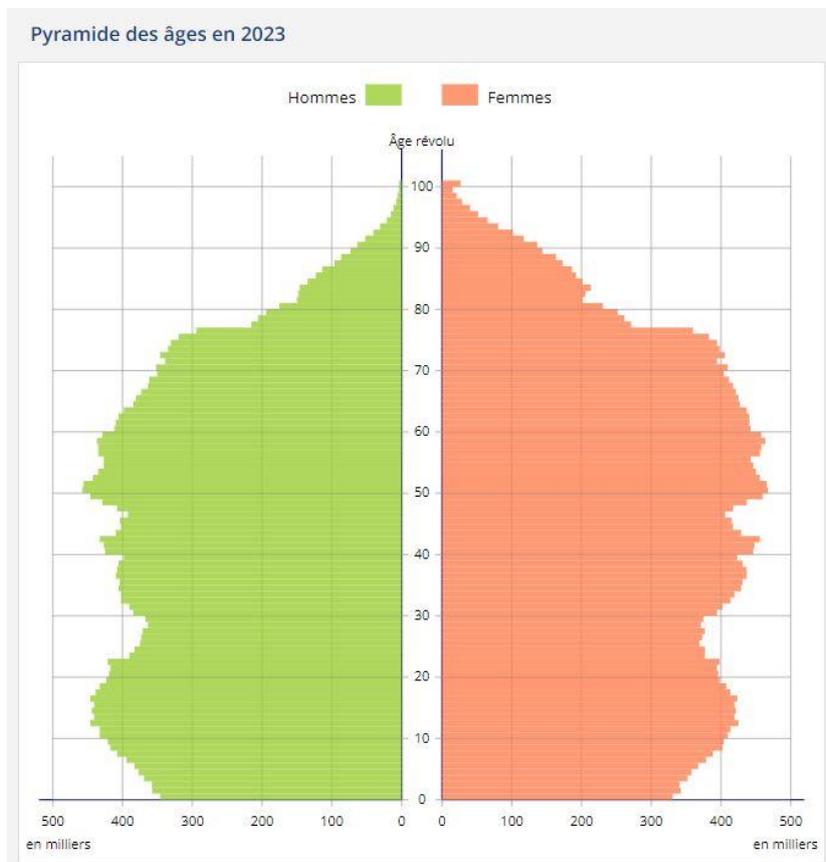
Population (Insee année 2023 – au 1^{er} janvier 2024)

	Nb d'hommes en 2023	Nb de femmes en 2023	TOTAL en 2023
Niveau national	32 920 377 (32 822 000 en 2022)	35 122 214 (35 020 000 en 2022)	68 042 591 (67 842 000 en 2022)
Niveau régional (Hauts de France)	2 425 000 (2 897 823 en 2022)	3 555 697 (3 082 874 en 2022)	5 980 697 (5 987 200 en 2022)
Niveau Départemental (Somme)	278 500 (273 474 en 2022)	290 248 (290 593 en 2022)	568 748 (564 067 en 2022)

Les proportions nationales sont similaires aux proportions régionales. Il y a donc plus de Femmes que d’Hommes dans la Région Hauts de France. Cette tendance est également marquée dans les autres Régions.



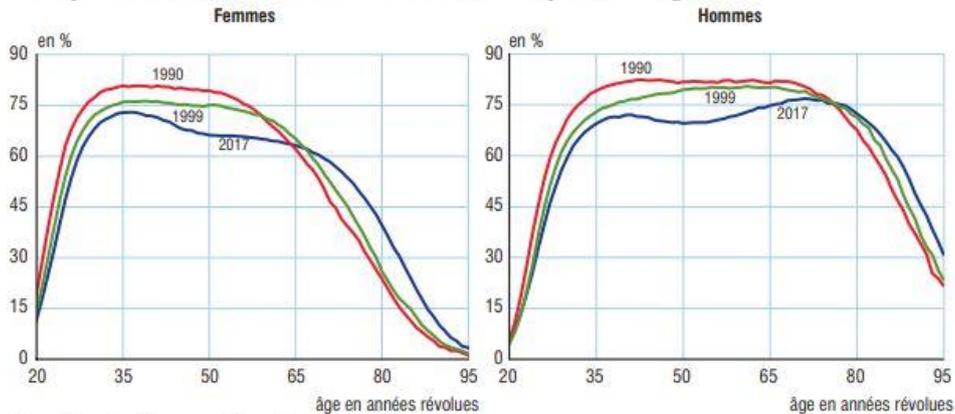
Démographie (Insee 2023) :



La pyramide des âges se distingue par une part importante des plus de 60 ans et un vieillissement de la population.

Ménages et Familles

1. Proportion de femmes et d'hommes vivant en couple selon l'âge



Champ : France hors Mayotte, population totale.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2017 (exploitations complémentaires).

La vie en couple : En Région Hauts de France comme en France, les femmes franchissent les principales étapes de la vie familiale plus tôt que les hommes.

Les Picards vivent plus souvent en couple que la moyenne. Avant 55 ans, les personnes habitant seules sont en majorité des hommes mais, après 75 ans, huit sur dix sont des femmes, celles-ci vivant souvent plus âgées que leur conjoint.

Les personnes seules : En 2017, 36 % des ménages sont constitués d'une seule personne ; ils regroupent 16 % de la population, contre 10 % en 1990

Les familles monoparentales : Plus spécifiquement dans l'ancienne Région Picardie, le nombre de familles monoparentales a crû de 27 % au cours de la décennie 1990, et de 27 % entre 1999 et 2009.

En France, en 2018, 68 % des enfants mineurs vivent dans une famille « traditionnelle », 21 % dans une famille monoparentale et 11 % dans une famille recomposée.

Espérance de vie à la naissance (Insee 2023) :

On note une espérance de vie à la naissance (femmes et hommes) plus faible pour le Département de la Somme que son voisin l'Oise. Cette différence s'inscrit également de façon nationale.

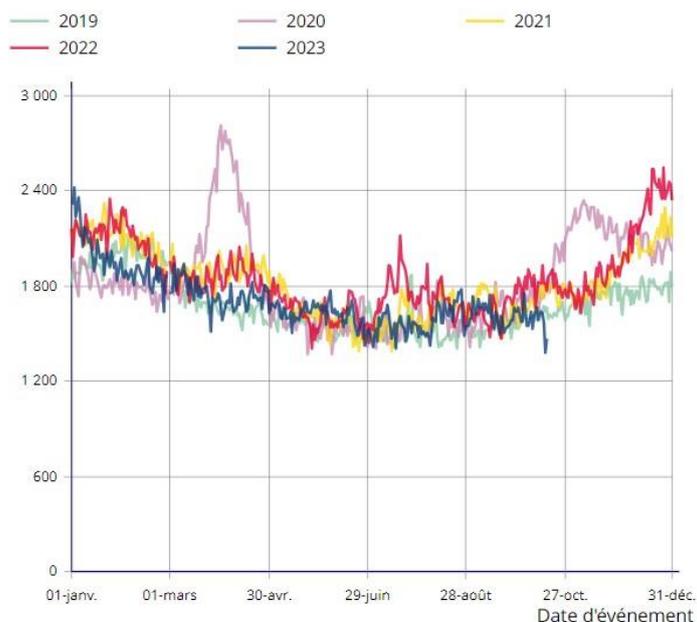
Localité - Sexe	Département de la Somme	Département de l'Oise	Région Hauts de France	France Métropolitaine
Femmes	83.6 ans	84.3 ans	83.6 ans	85.2 ans
Hommes	77.7 ans	78.4 ans	77.1 ans	79.3 ans

Natalité : En 2023, 666 125 bébés sont nés en France, 723 000 en 2022, 742 000 en 2021, 735 000 en 2020, et 753 000 en 2019.

Décès (Insee 2023) : Du 1^{er} janvier au 24 décembre 2023, 621 788 décès, toutes causes confondues, sont enregistrés en France à la date du 27 octobre 2023, soit un niveau un peu plus élevé que celui de 2019 (+ 2,3 %, soit + 11 081 décès) et nettement inférieur à celui de 2022 (- 5,7 %, soit - 29 817 décès).



Nombre de décès par jour depuis 2019



Formation (2022) :

Diplôme le plus élevé selon l'âge et le sexe en 2022

en %

Sexe et âge	Aucun diplôme, brevet des collèges	CAP, BEP ou équivalent	Baccalauréat ou équivalent	Bac + 2	Supérieur à Bac + 2	Non déterminé	Ensemble
25-34 ans							
Femmes	9,7	14,1	21,8	12,5	41,2	0,6	100,0
Hommes	12,0	17,6	23,5	12,0	34,4	0,6	100,0
Ensemble	10,8	15,8	22,7	12,3	37,8	0,6	100,0
35-44 ans							
Femmes	12,4	14,5	19,7	19,8	33,3	0,4	100,0
Hommes	14,0	21,8	21,2	14,2	28,3	0,5	100,0
Ensemble	13,2	18,0	20,4	17,1	30,9	0,5	100,0
45-54 ans							
Femmes	16,1	21,1	18,0	16,8	27,8	0,2	100,0
Hommes	16,8	27,5	17,4	15,3	22,8	0,2	100,0
Ensemble	16,4	24,2	17,7	16,1	25,4	0,2	100,0
55-64 ans							
Femmes	26,9	28,1	16,6	13,6	14,7	0,1	100,0
Hommes	23,8	37,3	12,0	10,4	16,5	0,1	100,0
Ensemble	25,4	32,5	14,4	12,1	15,6	0,1	100,0
Ensemble							
Femmes	16,5	19,7	18,9	15,8	28,8	0,3	100,0
Hommes	16,8	26,3	18,4	13,0	25,3	0,4	100,0
Ensemble	16,6	22,9	18,7	14,4	27,1	0,3	100,0

Lecture : en 2022, 34,4 % des hommes âgés de 25 à 34 ans ont un diplôme supérieur à bac + 2.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi.

Dans l'ensemble, les femmes ont un niveau d'étude plus élevé que les hommes. Néanmoins, il faut noter que la part des non-diplômés est plutôt similaire chez les hommes et les femmes.

Emploi : Insee

Taux de chômage selon le sexe et l'âge

en %

Sexe et âge	2022-T2	2022-T3	2022-T4	2023-T1	2023-T2	2023-T3
Femmes	7,2	7,0	6,9	6,8	7,1	7,4
15-24 ans	17,2	16,0	14,8	15,3	15,9	16,4
25-49 ans	6,6	6,3	6,5	6,3	6,7	7,0
50 ans ou plus	5,1	5,3	5,2	4,9	5,2	5,3
Hommes	7,6	7,5	7,4	7,4	7,3	7,4
15-24 ans	18,7	19,1	18,5	17,9	17,8	18,7
25-49 ans	6,6	6,5	6,5	6,4	6,4	6,4
50 ans ou plus	5,2	5,0	4,9	5,4	5,0	5,0
Ensemble	7,4	7,2	7,2	7,1	7,2	7,4
15-24 ans	18,0	17,7	16,8	16,7	16,9	17,6
25-49 ans	6,6	6,4	6,5	6,4	6,5	6,7
50 ans ou plus	5,1	5,1	5,0	5,2	5,1	5,1
Taux de chômage de longue durée	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8

Le taux de chômage est plus élevé chez les 15-24 ans et plus précisément chez les hommes. Le taux de chômage des femmes et des hommes est quasiment identique sur le deuxième trimestre de 2023. La catégorie d'âge la moins touchée par le chômage est celle des 50 ans ou plus correspondant aux fins de carrières et retraités.

Nombre de chômeurs (Insee 2023 T2)			
Echelon	Ensemble	Femmes	Hommes
National (2023 T2)	(2 207 000)	(1 069 000)	(1 138 000)
	(2 365 000 en 2021)	(1 140 000 en 2021)	(1 225 000 en 2021)
	(2 381 000 en 2020)	(1 159 000 en 2020)	(1 222 000 en 2020)
	(2 519 000 en 2019)	(1 224 000 en 2019)	(1 295 000 en 2019)

Salaire net horaire moyen :

Salaire net horaire moyen (2023) en € par hab.			
Echelon	Ensemble	Femmes	Hommes
National	16.5€ (14.6€ en 2018)	15.2€ (14€ en 2018)	17.8€ (16.9€ en 2018)
Régional (Hauts de France)	15€ (14.2€ en 2018)	13.8€ (13€ en 2018)	16.1€ (15.4€ en 2018)
Départemental (Somme)	14.2€ (13.6€ en 2018)	13.1€ (12.4€ en 2018)	15.3€ (14.7€ en 2018)
Intercommunal (Avre Luce Noye)	14.5€ (13.9€ en 2022)	13.6€ (12.4€ en 2022)	15.5€ (14.8€ en 2022)

En observant le tableau du salaire net horaire par sexe, le principe suivant se dégage : les femmes ont un taux nettement inférieur au taux des hommes. Elles ont donc un salaire moyen moins élevé que les hommes. Cependant, cela ne prend pas en compte la répartition par emploi.

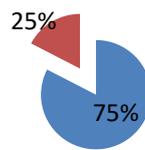
Participation à la vie politique : (au 1^{er} Janvier 2024)

- Au niveau de l'intercommunalité :

La Communauté de communes compte en tout **67 conseillers communautaires**, dont 17 sont des femmes (12 femmes en 2019). Le nombre de femmes a augmenté sur le mandat débuté en 2020.

Répartition par sexe des élus communautaires

■ hommes ■ femmes



La proportion de femmes augmente légèrement quand on analyse la composition du bureau communautaire, pour 28 membres on compte 7 femmes soit 28.5% (21 % en 2019).

Parmi les 10 Vice-présidents, 4 sont des femmes soit 40% (22% en 2019).

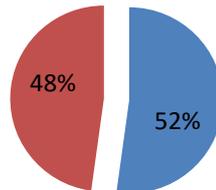
Globalement la proportion de femmes est en légère augmentation dans les organes communautaires, cependant, la parité Femme-Homme n'est pas encore présente.

- Au niveau du Département :

Le Conseil Départemental de la Somme compte au total 46 conseillers dont 22 femmes soit 48%.

Répartition par sexe des élus départementaux

■ hommes ■ femmes



Le Conseil Départemental a donc une plus grande parité Homme Femme, cela s'explique notamment par l'obligation liée à la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013.

PARTIE 1 : BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DES RESSOURCES HUMAINES DE L'EPCI

Quelques chiffres nationaux :

La Fonction Publique compte 5,66 millions d'agents, soit 20% de l'emploi total en France (projet de loi de finance de 2023).

34 % sont employés par la Fonction Publiques territoriale soit 1.924 millions d'agents.

Au 1^{er} janvier 2023, 63% des agents de la fonction publique sont des femmes (46% dans le secteur privé) Ce taux est de 61% dans la fonction publique territoriale (à titre indicatif, 78% dans la fonction publique hospitalière et 55% dans la fonction publique d'Etat).

En tant qu'employeur, la CCALN peut directement agir pour l'égalité Homme-Femme. La collectivité doit rédiger et présenter son rapport au Comité social territorial.

Le bilan porte sur les **168 agents** (161 en 2022) de la Communauté de communes Avre Luce Noye recensait au 1^{er} janvier 2024.

A titre indicatif les chiffres entre parenthèses sont ceux du rapport de 2022.

Répartition statutaire de la CCALN : titulaire – non titulaire (au 1^{er} Janvier 2024)

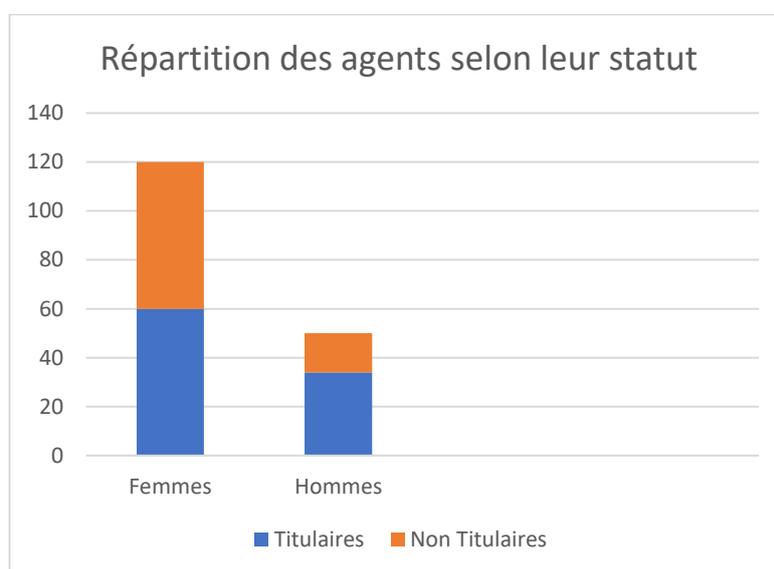
	Femmes	%	Hommes	%	TOTAL	AGENT
Titulaires	60 (62)	50 %	34 (33)	70.8 %	94 (95)	56 %
Non titulaires	60 (58)	50 %	14 (8)	29.2 %	74 (66)	44 %
TOTAL	120 (120)	100%	48 (41)	100%	168 (161)	100 %

La majorité des agents de la CCALN sont titulaires.

On constate que l'emploi non titulaire est toujours prégnant pour les agents de sexe féminin au sein de la CCALN, créant une certaine précarité dans l'emploi

On remarque également que le nombre de femme est identique tandis que le nombre d'homme augmente (+7). Cette tendance devrait s'accroître au fur et à mesure des départs à la retraite des aides à domicile.

71.4 % des agents de la CCALN sont des femmes, tandis 28.6% sont des hommes. En 2022, la répartition était de 77% de femmes et 23% d'hommes.

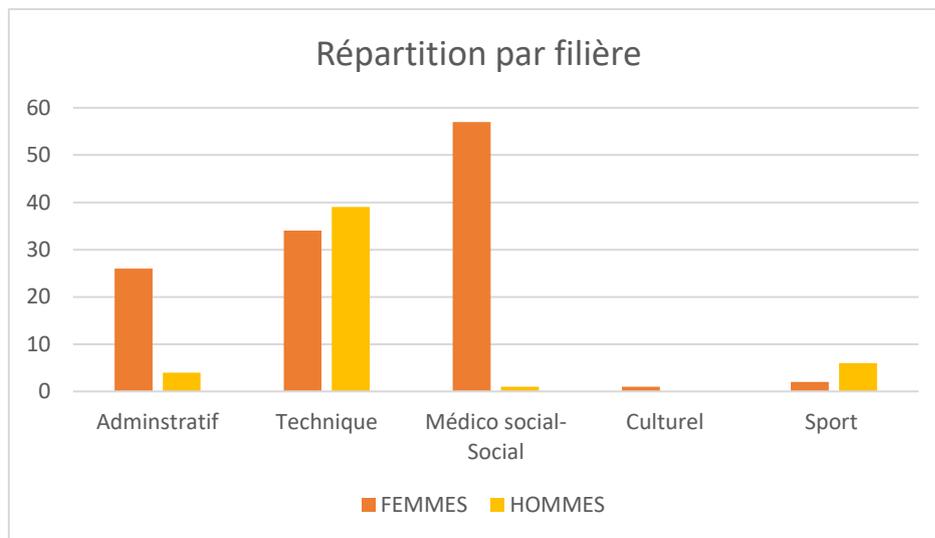


Au niveau national, la fonction publique compte 63% de femmes, et 70% parmi les contractuels

Répartition par filière des agents de la CCALN (au 1^{er} Janvier 2024)

	Femmes	%	Hommes	%	TOTAL	% TOTAL AGENTS
Administrative	26 (25)	21.67%	4 (3)	8.3 %	30 (28)	18 %
Technique	34 (32)	28.33%	37(36)	77 %	71 (68)	42.3%
Sociale – médico-sociale	57 (63)	47.5%	1 (1)	2.2 %	58 (64)	34.5 %
Culturel	1 (0)	0.83%	0 (1)	0 %	1 (1)	0.6 %
Sportive	2 (0)	1.67 %	6 (0)	12.5 %	8 (0)	4.8 %
TOTAL	120 (120)	100%	48 (41)	100%	168 (161)	100%

Les agents de sexe féminin travaillent majoritairement dans la filière technique et sociale, tandis que les agents de sexe masculin se trouvent essentiellement dans la filière technique et sociale. Effectifs bon nombre d'aides à domicile, issue de la filière sociale attirant quasi exclusivement des femmes.



Le nombre de femmes au sein de la filière sociale tend à se réduire en raison des nombreux départs à la retraite des aides à domicile.

Le nombre de femmes dans la filière technique, s'explique par la présence d'agents de restauration et d'atsems n'ayant pas le concours.

Une nouvelle filière existe désormais au sein de la CCALN, la filière sportive. Cette création a été créée suite à l'intégration des agents d'ALMEO au 1^{er} Janvier 2024

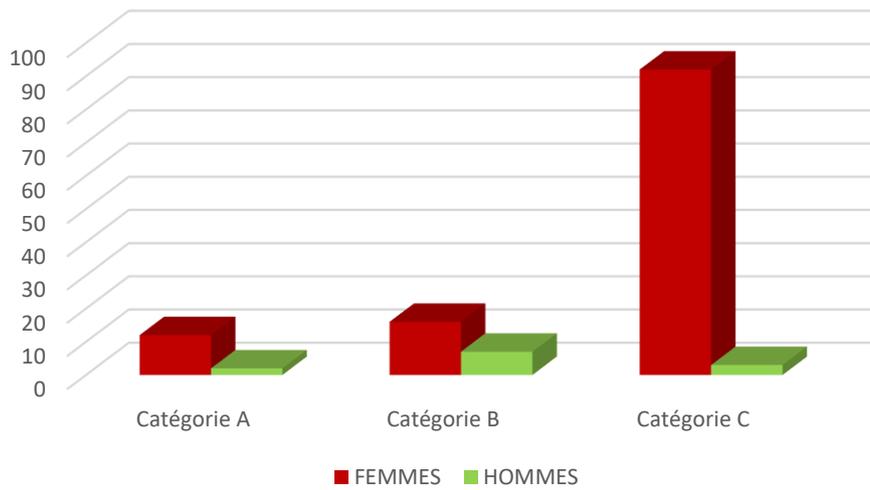
Au niveau national, les filières les plus féminisées dans la FPT sont les filières, sociale, et médico-sociale (95%), administrative (82%), médico-sociale (78%).

Répartition des effectifs par catégorie (au 1^{er} Janvier 2024)

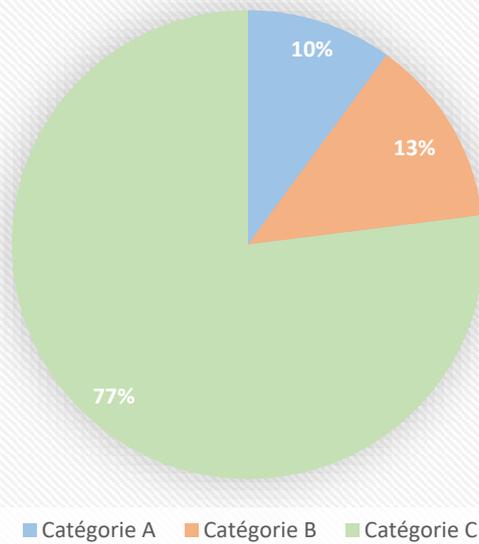
	Femmes	%	Hommes	%	TOTAL	% TOTAL AGENT
Catégorie A	12 (11)	10%	2(1)	4.2%	14 (12)	8.3%
Catégorie B	16 (12)	13.33%	7 (4)	14.6%	23 (16)	13.7%
Catégorie C	92 (97)	76.67%	39 (36)	81.2%	131 (133)	78 %
	120 (120)	100%	48 (41)	100%	168 (161)	100%

La très grande majorité des agents se retrouvent dans la catégorie C tant au niveau des hommes que des femmes. A noter, une nette majorité de femmes dans la catégorie A, une donnée peu commune au sein des collectivités.

Répartition des agents selon leur catégorie



Répartition des femmes par catégorie



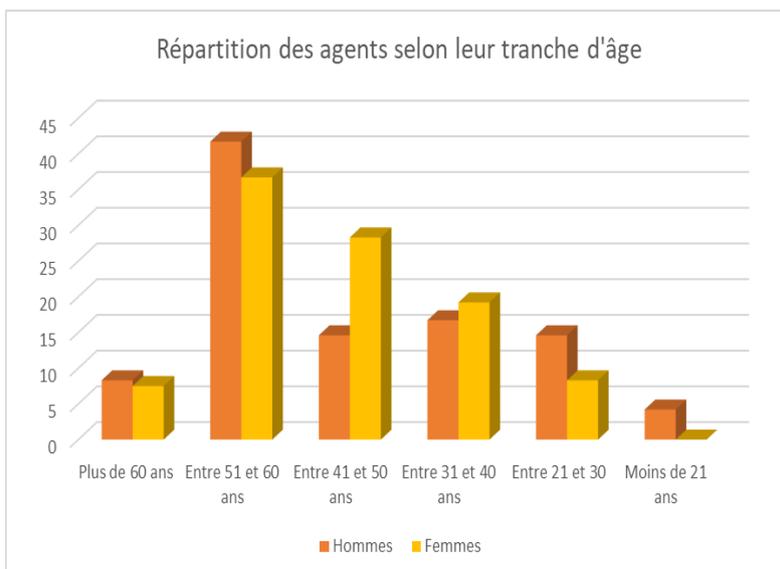
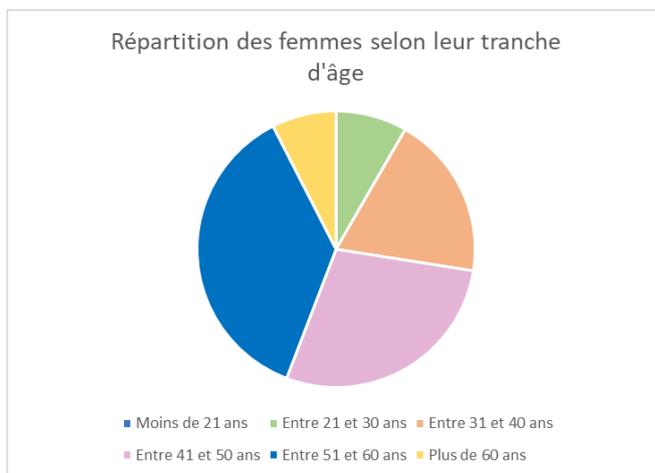
Quelques chiffres de la fonction publique territoriale : (2021)

- Catégorie A : 13% dont 64% de femmes
- Catégorie B : 12% dont 63% de femmes
- Catégorie C : 75% dont 61% de femmes

Répartition des effectifs par âge (au 1^{er} janvier 2024)

	Femmes	%	Hommes	%	TOTAL	% TOTAL AGENT
Plus de 60 ans	9 (7)	7.5%	4(1)	8.3%	13(8)	7.7%
Entre 51 et 60 ans	44 (43)	36.7%	20 (17)	41.7%	64 (60)	38.1%
Entre 41 et 50 ans	34 (37)	28.3%	7 (11)	14.6%	41 (48)	24.4%
Entre 31 et 40 ans	23 (22)	19.2%	8 (6)	16.7%	31 (28)	18.5%
Entre 21 et 30 ans	10 (10)	8.3%	7 (6)	14.6%	17 (16)	10.1%
Moins de 21 ans	0 (1)	0%	2 (0)	4.2%	2 (1)	1.2%
	120 (120)	100%	48 (41)	100%	168 (161)	100%

Pour la CCALN, 45.8% des agents ont plus de 50 ans. Ces agents ont déjà une grande expérience du travail en collectivité. Les départs en retraite sont appelés à s'intensifier dans les prochaines années.



Recrutements : (au 1^{er} janvier 2024)

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

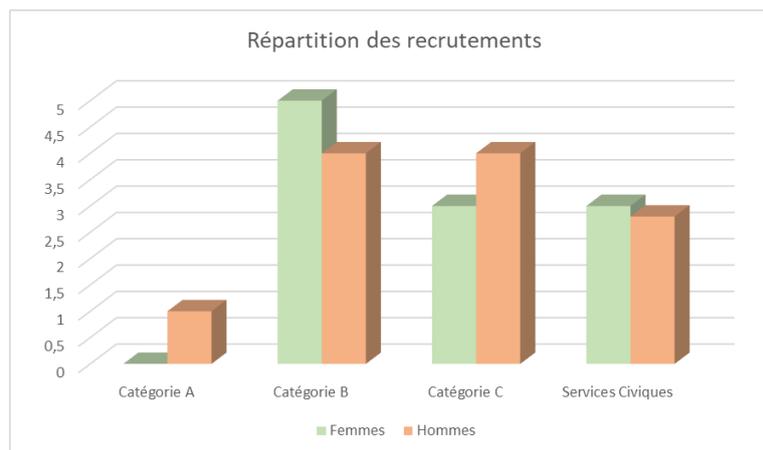


ID : 080-200070969-20240221-2024_2102_01-DE

	Femmes	Hommes
Catégorie A	0	1
Catégorie B	5	4
Catégorie C	3	4
Services civiques	3	4
TOTAL	11	13

L'année 2023 fut particulièrement riche et a connu plusieurs recrutements :

- 1 Archiviste
- 1 Assistante RH et Affaires Générales
- 1 Conseiller numérique
- 2 Agents d'Hygiène et d'Entretien (Alméo)
- 4 Educateurs Sportif BEESAN (Alméo)
- 2 Surveillants BNSSA (Alméo)
- 1 Educateur Sportif BEESAN Coordinateur des activités (Alméo)
- 1 Directeur Opérationnel (Alméo)
- 1 Educateur Sportif BPJEPS AAN (Alméo)
- 1 Hôtesse d'Accueil et Commercial (Alméo)
- 2 Responsables administratifs polyvalents (OT)
- 7 Services civiques

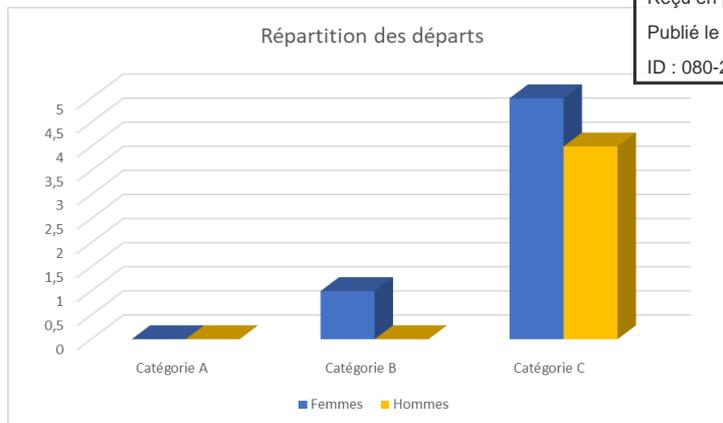


Départs de la collectivité (au 1^{er} janvier 2024) :

	Femmes	Hommes
Catégorie A	0	0
Catégorie B	1	0
Catégorie C	5	1
TOTAL	6	1

L'année 2023 a connu plusieurs départs :

- 1 Assistante RH et Affaires Générales
- 1 Agent d'entretien multi-sites
- 2 Aides à domicile suite à des départs en retraite
- 1 Conseillère Numérique France Services
- 1 Technicien Assainissement
- 1 Agent de crèche



Organisation du travail (au 1^{er} janvier 2024) :

Catégorie	Temps de travail	Femmes	Hommes	TOTAL	% Femmes selon la catégorie	% femmes sur le total d'agents (168)
A	Temps complet	11	2	13	84.6%	6.5%
	Temps non complet	2	0	2	15.4%	1.2%
	Temps partiel	0	0	0	0%	0%
		13	2	15		
B	Temps complet	11	6	17	73.4%	6.5%
	Temps non complet	2	1	3	13.3%	1.2%
	Temps partiel	2	0	2	13.3%	1.2%
		15	7	22		
C	Temps complet	24	36	60	26.1%	14.3%
	Temps non complet	66	3	69	71.7%	39.3%
	Temps partiel	2	0	2	2.2%	1.2%
		92	39	131		

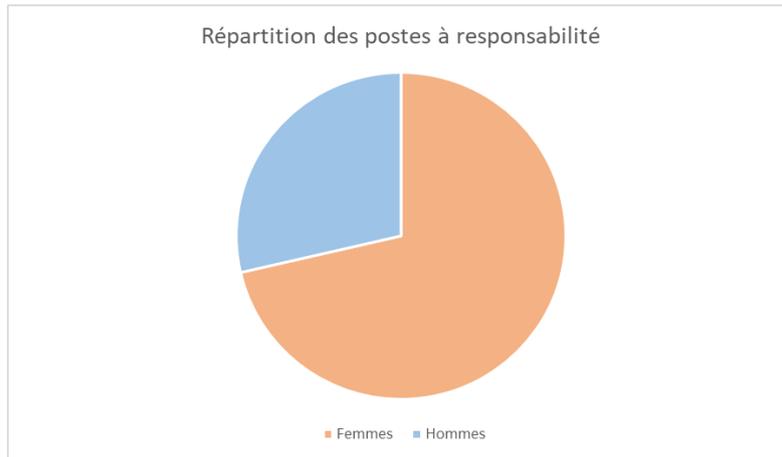
41.7% des agents de la CCALN sont des femmes travaillant à temps non complet.

Le temps non complet concerne quasiment exclusivement des femmes. Ce sont pour la grande majorité des aides à domicile, dont les missions fluctuent en fonction du nombre de dossiers. Elles sont appelées à effectuer un grand nombre d'heures complémentaires pour certaines, révélant la précarité de leur emploi.

Positionnement au sein de la structure : postes à responsabilité (au 1^{er} janvier 2024) :

	Femmes	%	Hommes	%	Effectif total
Effectif	15	71.4%	6	28.6%	21

Les postes à responsabilité sont pourvus très majoritairement par des femmes (80%) de la CCALN.



Déroulement de carrière (2023)

• **Avancement de grade :**

	Femmes	%	Hommes	%	TOTAL
Catégorie A	0	0%	0	0%	0
Catégorie B	1	25%	1	50%	2
Catégorie C	3	75%	1	50%	4
	4		2		

• **Promotion interne :**

	Femmes	%	Hommes	%	TOTAL
Catégorie A	0	0%	0	0%	0
Catégorie B	1	50%	0	0%	1
Catégorie C	1	50%	2	100%	3
	2		2		